Succession équitable

Par Lisitano

Bonjour,

Ma compagne et moi même possédons 1 bien immobilier chacun (que nous n'avons pas fini de rembourser).
Nous vivons chez moi et sa maison va être mise en location.
Nous avons respectivement 3 enfants pour sa par et 2 pour moi (d'union précédentes).

Idéalement, nous aurions souhaité que nos bien soit évaluer à hauteur de ce que nous avons déjà payé, puis en cas de succession divisibles en 3 pour ma compagne et en 2 pour ma par(pour nos bien respectifs), et toute la plus value apporté (en travaux, aménagement, améliorations), sur les 2 bien, soit divisibles par nos 5 enfants, car nous souhaitons finir de rembourser nos biens conjointement.

Quelle est le meilleur moyen pour arriver à cette finalité ?
Mariage, pacs (ou autre)?

Vous remerciant par avance de votre retour

Vous remerciant par avance de votre retour.

Par yapasdequoi

Bonjour
Les enfants de l'un ne peuvent pas heriter de l'autre sans payer 60% de taxes.
Mariage ou PACS avec testament sont nécessaires pour l'éviter.
Consultez votre notaire.

Par Isadore

Bonjour,

A moins de faire une adoption croisée de vos enfants respectifs, pensez-vous vraiment que ce soit une bonne idée de créer une indivision entre deux fratries ?

Ce n'est déjà pas toujours simple quand il faut gérer l'indivision successorale entre frères et s?urs, encore moins quand on y ajoute un veuf qui n'est pas le parent des enfants du défunt.

Vous pouvez vous marier sous le régime de la communauté légale ou faire un contrat pour mettre en commun vos revenus. Vos biens actuels resteront propres. Vos revenus après le mariage deviendront communs.

Au décès d'un des époux, ses enfants hériteront seuls de son bien, mais devront une récompense parce que la communauté aura financé des travaux sur les biens propres d'un des époux.

Il faudra aussi faire un testament ou une donation entre époux pour modifier les droits du conjoint survivant, qui par défaut hériterait d'un quart des biens du défunt en pleine propriété, quart qui reviendrait ensuite à ses propres enfants.